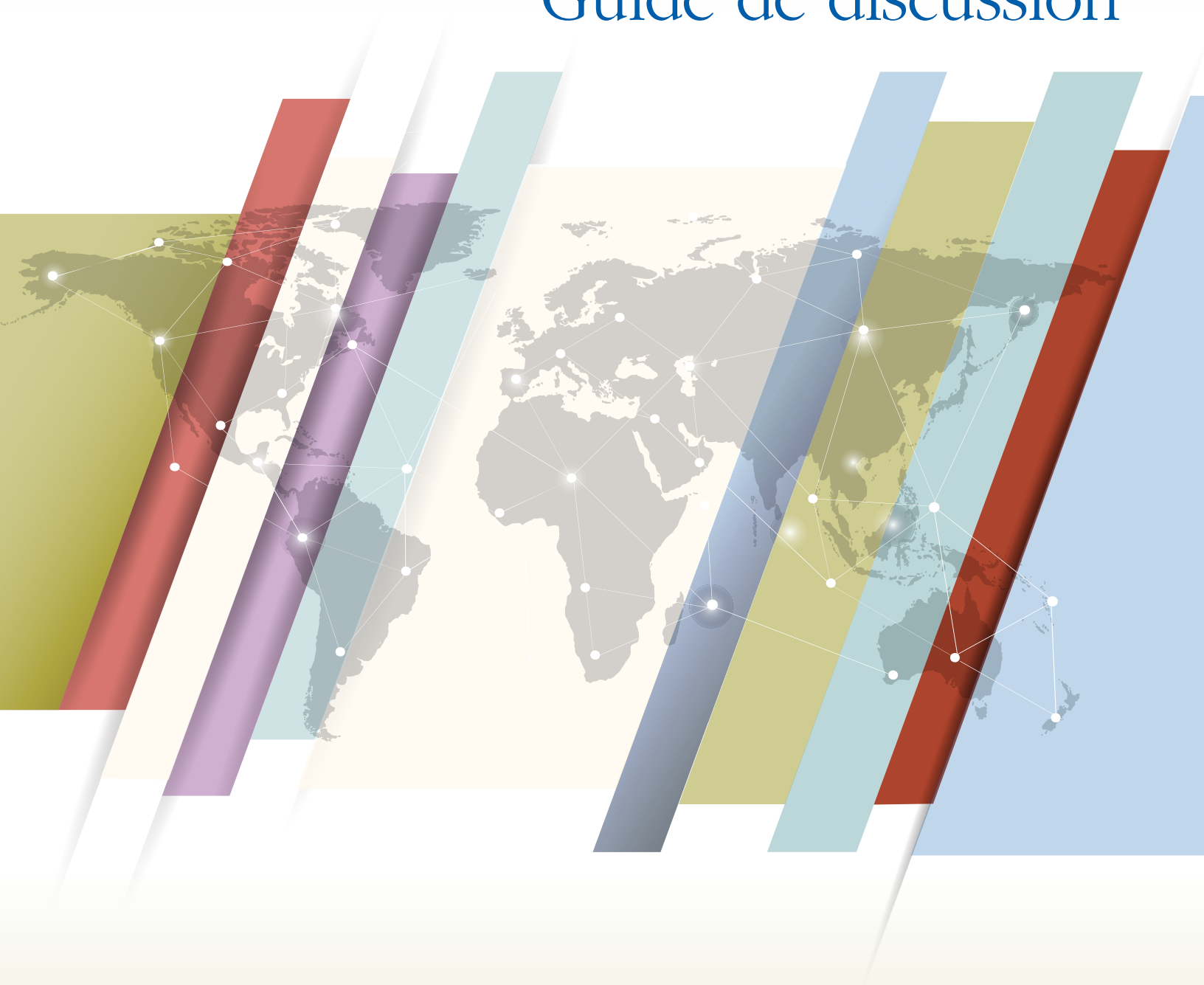


Capacité de santé aux frontières

Guide de discussion



**U.S. Department of
Health and Human Services**
Centers for Disease
Control and Prevention

Guide de discussion à propos des capacités sanitaires aux frontières

Rédigé par :

L'équipe de santé frontalière mondiale (Global Border Health Team)

La division des migrations mondiales et de la quarantaine (Division of Global Migration and Quarantine)

Le centre national des maladies infectieuses émergentes et zoonotiques (National Center for Emerging and Zoonotic Infectious Diseases)

Les centres pour le contrôle et la prévention des maladies (CDC) des États-Unis

Décembre 2017



Table des matières

1. Résumé exécutif.....	1
2. Comparaison et concordances : Règlement sanitaire international (RSI) (2005) Outil d'évaluation des points d'entrée et guide de discussion à propos des capacités sanitaires aux frontières.....	2
a. Comparaison des fonctionnalités.....	2
b. Concordance des informations recueillies.....	4
3. Mise en œuvre du guide de discussion à propos des capacités sanitaires aux frontières.....	12
4. Guide de discussion à propos des capacités sanitaires aux frontières.....	14
a. Niveau national.....	14
b. Niveau du district.....	20
c. Niveau des postes-frontières terrestres.....	26
5. Références.....	32
6. Remerciements.....	33



Résumé exécutif



Introduction

La nature poreuse des frontières terrestres internationales augmente le risque de propagation des menaces de santé publique, telles que les maladies infectieuses, à travers les frontières administratives. Pendant l'épidémie de la maladie à virus Ebola en Afrique occidentale de 2014 à 2016, le virus s'est propagé de Guinée vers la Sierra Leone et le Liberia en quelques semaines par l'intermédiaire des mouvements humains de routine à travers les frontières politiques. La surveillance de santé et les systèmes de coordination au niveau des postes-frontières terrestres et le long des frontières terrestres ont souvent moins de ressources qu'au niveau des aéroports, des ports et des zones urbaines. Le renforcement et une meilleure intégration des régions frontalières, y compris les postes-frontières terrestres, dans les systèmes nationaux aideront à améliorer la capacité aux niveaux national, local et des points d'entrée pour la prévention, la détection et la réponse aux menaces de santé publique, telles que les maladies infectieuses, aux postes-frontières terrestres et dans les régions frontalières en atténuant le risque de propagation ultérieure. Actuellement, « L'outil d'évaluation des exigences en matière de capacités essentielles dans les aéroports, ports et postes-frontières terrestres désignés » du règlement sanitaire international est conçu pour évaluer la conformité aux capacités essentielles dans les points d'entrée où les états concentrent souvent les ressources pour renforcer l'infrastructure et la capacité. Il s'agit généralement des ports et des aéroports internationaux. En revanche, ce guide de discussion à propos des capacités sanitaires aux frontières est uniquement destiné à être utilisé aux postes-frontières terrestres et dans les régions frontalières, et est conçu afin de recueillir des informations pour compléter les données recueillies par l'intermédiaire de l'outil d'évaluation du RSI.

Tableau 1.1 : Les parties prenantes éventuelles incluent les personnes responsables d'activités liées à la surveillance, à la coordination transfrontalière et/ou aux points d'entrée

National
• Fonctionnaires du ministère de la Santé
• Fonctionnaires du ministère des Transports
• Fonctionnaires des services d'Immigration
• Fonctionnaires des services de Santé portuaire
• Point focal national du règlement sanitaire international
District*
• Responsables de la surveillance de district
• Responsables médicaux du district
Postes-frontières terrestres
• Responsables de la surveillance locale
• Responsables médicaux locaux
• Fonctionnaires de la santé portuaire
• Fonctionnaires des postes-frontières terrestres
* Fait référence à une zone administrative sous-nationale définie

Objectif

Le guide de discussion à propos des capacités sanitaires aux frontières (Border Health Capacity Discussion Guide, BHCDG) facilite le recueil d'informations auprès des parties prenantes nationales, locales et des postes-frontières terrestres sur l'état de préparation de santé publique et les capacités de réponse, en mettant un accent spécifique sur : les caractéristiques frontalières, la disponibilité de services médicaux et de santé publique, les plans de réponse et les formations, les systèmes de surveillance, les systèmes de communication, la mobilisation sociale et le partage d'informations binationales et régionales. Les informations recueillies peuvent être utilisées pour éclairer les capacités essentielles du RSI en identifiant les points forts et les points à améliorer (par exemple, besoin de plans de préparation de santé publique, procédures opérationnelles standardisées pour la notification au personnel de surveillance approprié, memorandum de compréhension avec les homologues transfrontaliers).

Processus pour utiliser le guide

Un animateur mène les discussions avec les parties prenantes aux niveaux national, du district et des postes-frontières terrestres qui sont impliqués dans des activités de santé frontalière dans les régions frontalières et aux postes-frontières terrestres ou en sont responsables (tableau 1.1). En plus des frontières internationales, le BHCDG peut être utilisé aux frontières administratives internes. Les discussions sont adaptées au niveau des parties prenantes administratives, de la région géographique et des responsabilités de santé publique, c.-à-d. que la discussion entretenue avec les parties prenantes nationales comprendra des questions différentes, bien que de thèmes semblables, de celles abordées avec les parties

prenantes situées aux postes-frontières terrestres. L'animateur consigne les notes prises pour les réponses ouvertes et demande à voir les documents pertinents, tels que les procédures opérationnelles standardisées, le cas échéant, pour mieux informer et guider les recommandations fondées sur les résultats.

Les thèmes des discussions reflètent les éléments de l'évaluation des capacités essentielles du RSI pour les points d'entrée désignés, et comprennent :

1. **Les caractéristiques frontalières, y compris les postes-frontières terrestres non officiels**, le volume et le but des déplacements, etc.
2. **Les services médicaux et de santé publique** disponibles au poste-frontière terrestre et/ou à proximité, ainsi que la coordination avec les établissements de santé ou centres de santé de référence à proximité
3. **Les plans de réponse et la formation** décrivant comment se préparer et répondre à des événements de santé publique au niveau du poste-frontière terrestre
4. **Les systèmes de surveillance** qui incorporent les évaluations de santé menées et les réponses à un événement de santé publique identifié au poste-frontière terrestre
5. **Les systèmes de communication** qui comprennent les points de contact identifiés pour le signalement et la réception des notifications d'événements de santé publique
6. **Les efforts de mobilisation sociale** pour la communication d'informations liées à la santé aux voyageurs et à la communauté voisine
7. **Le partage d'informations binationales et régionales** avec les homologues transfrontaliers sur les événements de santé publique, tels que les épidémies, les enquêtes de cas, etc.

L'animateur, ainsi que son personnel de soutien, compilera les données qualitatives recueillies à travers chaque discussion afin d'identifier les points forts et les domaines d'amélioration dans les capacités frontalières, dans la mesure où elles se rapportent au RSI. Les données compilées seront partagées sous forme de rapport au ministère de la Santé, qui peut utiliser les informations afin de guider des plans d'action pour renforcer les systèmes de santé frontaliers. Par la suite, le ministère de la Santé doit diffuser les informations aux autres parties prenantes impliquées dans des activités sanitaires frontalières ou y étant responsables. Ces informations peuvent être interprétées en association avec d'autres informations existantes concernant les capacités pertinentes fournies par les parties prenantes.

Impact

Les ministères de la Santé et des Transports, ainsi que les parties prenantes participant à la préparation de santé publique et aux activités de réponse dans les régions frontalières et aux postes-frontières terrestres, peuvent utiliser les informations recueillies pour **renforcer les plans, les systèmes et les interventions** au niveau local, national et régional afin d'empêcher et de détecter les événements de santé publique et d'y répondre, tels que les maladies infectieuses, **aux postes-frontières terrestres internationaux et le long des frontières internationales** afin d'atténuer le risque de propagation ultérieure.

Comparaison et concordances :

Outil d'évaluation des exigences en matière de capacités essentielles du règlement sanitaire international (2005) dans les aéroports, les ports et les postes-frontières terrestres et guide de discussion à propos des capacités sanitaires aux frontières

L'outil d'évaluation des exigences en matière de capacités essentielles du règlement sanitaire international (2005) dans les aéroports, les ports et les postes-frontières terrestres (outil d'évaluation des points d'entrée du RSI) et le guide de discussion à propos des capacités sanitaires aux frontières doivent être utilisés conjointement. D'autres différences s'appliquent si l'ensemble de l'évaluation du RSI (2005) est menée, ce qui couvre un éventail plus large d'exigences en matière de capacités essentielles du RSI pour les autres sites que les points d'entrée, y compris, entre autres, la surveillance, la préparation, la réponse et la capacité de laboratoire. Le BHCDG étant destiné à servir de complément au lieu de se substituer à l'outil d'évaluation de points d'entrée du RSI, le fait de comprendre les similitudes et les différences entre les deux documents permettra d'éclairer les approches locales pour le recueil de renseignements sur les capacités aux postes-frontières terrestres et dans les régions frontalières.



Comparaison de la fonctionnalité : Outil d'évaluation des exigences en matière de capacités essentielles du règlement sanitaire international (2005) dans les aéroports, les ports et les postes-frontières terrestres et guide de discussion à propos des capacités sanitaires aux frontières

L'objectif de ce tableau de comparaison de haut niveau est d'aider l'équipe d'animation qui mène les évaluations de capacités de santé publique au niveau des postes-frontières terrestres à déterminer l'outil approprié à utiliser.

Tableau 2.1 : Comparaison de la fonctionnalité – outil d'évaluation des points d'entrée du RSI et guide de discussion à propos des capacités sanitaires aux frontières

Thème	Outil d'évaluation des points d'entrée du RSI	Guide de discussion à propos des capacités sanitaires aux frontières
Objectifs	- Déterminer le statut actuel de capacités essentielles du RSI (comme défini dans l'annexe 1 du RSI) - Identifier les lacunes dans la mise en œuvre du RSI et les exigences des systèmes dans les points d'entrée désignés - Obtenir des informations de référence qui permettront de mesurer l'état d'avancement vers la planification et la surveillance de la mise en œuvre du RSI - Soutenir l'élaboration d'un plan d'action répondant aux lacunes identifiées et améliorer la gestion des risques de routine et les systèmes d'alerte et de réponse précoces pour répondre aux exigences du RSI	- Identifier les points forts et les domaines d'amélioration dans l'état de préparation de santé publique et les capacités de réponse aux frontières et le long de ces dernières - Recueillir des informations qui peuvent être utilisées par les gouvernements pour hiérarchiser les interventions afin d'améliorer l'état de préparation de santé publique et les capacités de réponse dans les régions frontalières identifiées - Recueillir des informations qui peuvent être utilisées par les gouvernements pour renforcer les systèmes de santé publique locaux, nationaux et régionaux et les interventions afin d'empêcher et de détecter les événements de santé publique et d'y répondre aux frontières internationales et le long de ces dernières, et parmi les populations à mobilité internationale
Focus	Points d'entrée désignés qui sont généralement des aéroports et des ports commerciaux ; peu de postes-frontières terrestres sont généralement désignés	- Régions frontalières - Postes-frontières terrestres (peuvent également inclure des points d'amerrissage)
Conception des questions et notation	Évaluation notée qui reflète le stade actuel de la mise en œuvre du RSI Les scores sont définis comme étant « Totale » « Partielle » ou « Aucune » et sont accompagnés d'une justification	Discussion pour recueillir des informations ; les réponses aux questions ne sont pas notées
Adaptabilité	Ne peut pas être adapté conformément aux exigences de mise en œuvre de l'OMS	Peut être adapté pour convenir aux intérêts et priorités du pays
Répondants	Conçu pour être uniquement utilisé au point d'entrée. Les fonctionnaires du point d'entrée participants n'ont peut-être pas les informations nécessaires pour répondre aux questions au niveau national du RSI.	Conçu pour être adapté aux discussions à trois niveaux administratifs : national, district et postes-frontières terrestres
Thèmes de discussion	- Coordination et communication entre les autorités compétentes et le point focal national du RSI et les autorités sanitaires aux points d'entrée, aux niveaux national, intermédiaire et local - Exigences essentielles en matière de capacité des points d'entrée du RSI (selon l'annexe 1) : - À tout moment (routine) - Afin de répondre à des événements qui pourraient constituer une urgence de santé publique de portée internationale (USPPI) (urgences) - Remarque - Recueil d'informations limité sur l'incorporation des points d'entrée dans le ou les systèmes de surveillance de santé publique du pays, avec une référence à un mécanisme pour la communication au sein des systèmes de surveillance nationaux et une référence pour l'incorporation des résultats de dépistage des sorties dans les systèmes de surveillance et de signalement nationaux - Recueil d'informations limité sur la communication et la coordination des activités de surveillance transfrontalières, avec une référence au lien de communication internationale avec les autorités compétentes à d'autres points d'entrée	- Caractéristiques de la frontière - Services médicaux et de santé publique - Plans de réponse et formation - Systèmes de surveillance - Systèmes de communication - Mobilisation sociale - Partage des informations binationales et régionales - Remarque - Comprend une discussion approfondie de la façon dont les postes-frontières terrestres sont incorporés dans les systèmes de surveillance de santé publique du pays - Comprend une discussion approfondie sur la communication et la coordination des activités de surveillance transfrontalières

Concordance des informations recueillies : Outil d'évaluation en matière de capacités essentielles du règlement sanitaire international (2005) dans les aéroports, les ports et les postes-frontières terrestres et guide de discussion à propos des capacités sanitaires aux frontières

L'objectif de ce tableau est de faire concorder le BHCDG avec l'outil d'évaluation des points d'entrée du RSI afin d'identifier et de comparer les informations recueillies. L'équipe d'animation peut ajuster le BHCDG pour obtenir des informations supplémentaires incluses dans l'outil d'évaluation des points d'entrée du RSI qui ne font pas actuellement partie du BHCDG, mais que l'État considère comme une priorité ou vice versa. Le tableau identifie la mesure de la capacité essentielle de la conformité telle qu'elle est notée dans l'outil d'évaluation des points d'entrée du RSI comme « aucune conformité », « conformité partielle » ou « conformité totale » (première colonne) ; les informations pertinentes recueillies à l'aide du BHCDG (deuxième colonne) ; et des précisions supplémentaires sur les thèmes abordés ou des recommandations pour l'utilisation de l'un ou l'autre des deux outils (troisième colonne).

Tableau 2.2 : Concordance des informations recueillies – outil d'évaluation des points d'entrée du RSI et guide de discussion à propos des capacités sanitaires aux frontières

Outil d'évaluation des points d'entrée du RSI	Guide de discussion à propos des capacités sanitaires aux frontières	Clarification supplémentaire
A. Liste de contrôle pour des exigences en matière de capacités essentielles pour la coordination, la communication des informations sur l'événement et l'adoption des mesures (en ce qui concerne les activités relatives aux aéroports, ports, et postes-frontières terrestres désignés, selon l'annexe 1A)		
Lien de communication internationale avec les autorités compétentes à d'autres points d'entrée Coordonnées, moyens de communication, et procédures disponibles	- Processus pour notifier l'OMS au sujet de nouveaux cas de maladies prioritaires et à déclaration obligatoire - Point focal responsable de la coordination de la surveillance et du signalement de santé publique - Points focaux transfrontaliers désignés - Système de notification pour alerter les pays voisins ou systèmes de surveillance binationale ou multinationale des nouveaux cas de maladies prioritaires et à déclaration obligatoire - Mémoires d'entente avec les pays voisins pour faciliter la communication transfrontalière - Régularité des réunions avec le personnel de santé publique des pays voisins	Il peut être préférable de répondre à la question du RSI au niveau national. Les postes-frontières terrestres n'ayant pas tendance à être désignés comme des points d'entrée, une autorité compétente n'est pas exigée. Les questions du BHCDG permettent de recueillir des informations sur tout type de communication internationale qui pourrait se produire, pas uniquement la communication entre autorités compétentes.
Lien de communication nationale entre les autorités compétentes au point d'entrée et les autorités sanitaires aux niveaux national, intermédiaire et local - Les niveaux local, intermédiaire et national disposent des coordonnées de l'autorité compétente et ont des procédures de communication en place - L'autorité compétente dispose des coordonnées des niveaux local, intermédiaire et national et a des procédures de communication en place	- Processus pour notifier le ministère de la Santé au sujet de nouveaux cas de maladies prioritaires et à déclaration obligatoire - Point focal responsable de la coordination de la surveillance et du signalement de santé publique - Processus de signalement des événements de santé publique et destinataires - Méthode de communication utilisée pour signaler les événements de santé publique - Liste de points de contact aux niveaux national, du district et des postes-frontières terrestres	Il peut être préférable de répondre à la question du RSI au niveau national. Les postes-frontières terrestres n'ayant pas tendance à être désignés comme des points d'entrée, une autorité compétente n'est pas exigée. Les questions du BHCDG permettent de recueillir des informations sur tout type de communication nationale qui pourrait se produire.
Lien opérationnel direct avec d'autres hauts fonctionnaires de la santé	- Point focal responsable de la coordination de la surveillance et du signalement de santé publique - Processus de signalement des événements de santé publique et destinataires - Méthode de communication utilisée pour signaler les événements de santé publique - Liste de points de contact aux niveaux national, du district et des postes-frontières terrestres	Les questions du BHCDG permettent de recueillir des informations sur tout type de communication nationale et sous-nationale qui pourrait se produire
Lien de communication avec opérateurs de moyens de transport	Sans objet (S.O.)	S'applique davantage aux aéroports et aux ports dans lesquels il existe des réglementations internationales du transport aérien et maritime supplémentaires qui exigent une communication entre les points d'entrée et les opérateurs de moyens de transport

Outil d'évaluation des points d'entrée du RSI	Guide de discussion à propos des capacités sanitaires aux frontières	Clarification supplémentaire
A. Liste de contrôle pour des exigences en matière de capacités essentielles pour la coordination, la communication des informations sur l'événement et l'adoption des mesures (en ce qui concerne les activités relatives aux aéroports, ports, et postes-frontières terrestres désignés, selon l'annexe 1A)		
Lien de communication avec les voyageurs pour les informations relatives à la santé	Communication des informations liées à la santé destinées aux voyageurs	
Lien de communication avec les prestataires de service	S.O.	S'applique davantage aux aéroports et aux ports dans lesquels des prestataires de services formalisés sont présents
Évaluation de tous les signalements d'événements urgents dans les 24 heures	- Évaluation des événements de santé publique d'urgence aux postes-frontières terrestres - Délai habituel entre la réception d'un signalement et l'enquête de santé publique sur l'événement	
Mécanisme de communication pour la diffusion des informations et des recommandations reçues de l'OMS	- Réception des informations sur les événements de santé publique survenant à l'échelle internationale - Processus pour le signalement d'informations de santé publique depuis le niveau national vers le niveau du district et le niveau des postes-frontières terrestres	
Procédures et dispositions juridiques et administratives pour la conduite des inspections et la réception de signalements de cas de maladies et/ou d'autres preuves de risque de santé publique à bord de moyens de transport arrivant	Processus pour le recueil et le signalement d'informations de santé publique depuis le niveau des postes-frontières terrestres vers le niveau du district et depuis le niveau du district vers le niveau national	Il peut être préférable de répondre à la question du RSI au niveau national. Les signalements de maladies ou d'autres événements de santé publique à bord d'un moyen de transport s'appliquent davantage aux aéroports et aux ports dans lesquels il existe des réglementations internationales du transport aérien et maritime supplémentaires qui exigent une communication entre les points d'entrée et les opérateurs de moyens de transport.
B.I Liste de contrôle des exigences en matière de capacités essentielles pour les aéroports, les ports et les postes-frontières terrestres désignés – à tout moment (routine)		
B.I.a. Fournir un accès à (i) un service médical approprié, y compris des locaux de diagnostic situés de sorte à pouvoir évaluer et prendre soin rapidement des voyageurs malades et, (ii) du personnel, des équipements et des locaux adéquats		
Évaluation et soins des voyageurs malades - Accès à des établissements de soins médicaux et diagnostiques - Évaluations des exigences concernant la vaccination ou la prophylaxie - Principales informations concernant les établissements médicaux et de diagnostic	- Accessibilité des établissements médicaux - Évaluation de la santé des voyageurs menée au poste-frontière terrestre - Délai habituel entre le moment de détection d'un voyageur malade et la conduite d'une évaluation de santé	Le BHCDG ne pose pas spécifiquement des questions au sujet de la vaccination ou de la prophylaxie
Personnel, équipement et locaux adéquats - Personnel - Espace approprié pour mener des entretiens privés avec les voyageurs malades - Équipements de protection individuelle (EPI) pour l'entretien avec les voyageurs malades	- Personnel réalisant les évaluations de santé - Zone sur place pour isoler les voyageurs potentiellement malades - Disponibilité des équipements et du matériel nécessaires pour mener les évaluations de santé	Le BHCDG recueille également des informations sur d'autres ressources nécessaires pour renforcer la capacité à effectuer la surveillance et la réponse de santé publique.
B.I.b. Fournir un accès à l'équipement et à du personnel pour le transport des voyageurs malades vers un établissement médical approprié		
Équipement pour transporter les voyageurs malades - Équipement pour transporter les voyageurs malades vers un établissement médical approprié - Accès à un EPI pour le personnel chargé du transport	- Systèmes en place pour transporter les voyageurs malades vers un centre médical, y compris un établissement dans un pays voisin - Type de transport disponible	Le BHCDG recueille des informations sur les systèmes en place pour transporter les voyageurs malades vers un établissement médical situé dans un pays voisin. L'objectif de cette question est de déterminer si les voyageurs peuvent être transportés vers l'établissement médical le plus proche même s'il se trouve dans le pays voisin.
Personnel pour transporter les voyageurs malades - Nombre de membres du personnel formés - Formation aux procédures opérationnelles standardisées pour le transport des voyageurs malades	Systèmes en place pour transporter les voyageurs malades vers un centre médical, y compris un établissement dans un pays voisin	Le BHCDG recueille des informations sur les systèmes en place pour transporter les voyageurs malades vers des établissements médicaux situés dans des pays voisins. L'objectif de cette question est de déterminer si les voyageurs peuvent être transportés vers l'établissement médical le plus proche même s'il se trouve dans le pays voisin

Outil d'évaluation des points d'entrée du RSI	Guide de discussion à propos des capacités sanitaires aux frontières	Clarification supplémentaire
B.I.c. Fournir du personnel formé à l'inspection des moyens de transport		
Nombre de membres du personnel formés	S.O.	
Formation des inspecteurs • Compréhension des procédures opérationnelles standardisées d'inspection • Documents liés à la santé requis pour les moyens de transport • Situation épidémiologique au point d'entrée • Événements de santé publique • Risques de santé publique pour les agents microbiologiques, chimiques et radiologiques • Techniques de protection individuelle et équipements connexes • Mesures de santé publique • Techniques de tests et d'échantillonnage • Contrôle des vecteurs • Gestion de la sécurité alimentaire • Gestion de la sécurité de l'eau • Gestion des déchets solides et liquides • Piscines et SPA • Établissements médicaux • Gestion de la qualité de l'air	S.O.	Le BHCDG recueille des informations sur le signalement de la réponse et la sensibilisation à la situation épidémiologique au point d'entrée, à d'autres événements de santé publique et aux mesures de santé publique, mais pas dans le contexte de l'inspection des moyens de transport. • Liste des événements de santé publique qui sont surveillés et font l'objet d'un signalement • Liste des définitions de cas standard pour les maladies
B.I.d. Pour garantir un environnement sûr aux voyageurs utilisant des installations aux points d'entrée, ce qui comprend des réserves d'eau potable, des établissements de restauration, des services de restauration à bord des avions, des toilettes publiques, des services d'élimination des déchets solides et liquides appropriés et d'autres zones éventuelles, en menant des programmes d'inspection, le cas échéant, et un nombre suffisant de membres du personnel formés		
Environnement sécuritaire pour les voyageurs utilisant des installations aux points d'entrée • Eau • Nourriture • Toilettes publiques • Déchets solides et liquides – eau résiduelle • Autres zones de risque possible : qualité de l'air à l'intérieur • Autres zones de risque possible : dépouilles humaines	S.O.	S'applique davantage aux aéroports (et peut-être aux ports) dans lesquels la fourniture de ces services est formalisée
Programmes d'inspection • Nombre suffisant de membres du personnel pour les inspections • Personnel compétent et qualifié pour les programmes d'inspection • Situation épidémiologique au point d'entrée • Événements de santé publique • Risques de santé publique provenant d'agents microbiologiques, chimiques et radiologiques • Techniques de protection individuelle et équipements connexes • Mesures de santé publique • Techniques de tests et d'échantillonnage • Contrôle des vecteurs • Gestion de la sécurité alimentaire • Gestion de la sécurité de l'eau • Gestion des déchets solides et liquides • Piscines et SPA • Établissements médicaux • Contamination nocive autre que la contamination microbienne • Installations, équipements et fournitures à utiliser par le personnel d'inspection	S.O.	S'applique davantage aux aéroports (et peut-être aux ports) dans lesquels la fourniture de ces services est formalisée Le BHCDG recueille des informations sur le signalement de la réponse et la sensibilisation à la situation épidémiologique au point d'entrée, à d'autres événements de santé publique et aux mesures de santé publique, mais pas dans le contexte des installations aux points d'entrée. • Liste des événements de santé publique qui sont surveillés et font l'objet d'un signalement • Liste des définitions de cas standard des maladies

Outil d'évaluation des points d'entrée du RSI	Guide de discussion à propos des capacités sanitaires aux frontières	Clarification supplémentaire
---	--	------------------------------

B.I.e. Fournir autant que possible un programme et du personnel formé pour le contrôle des vecteurs et des réservoirs dans les points d'entrée et à proximité

Plan de contrôle et des vecteurs et des réservoirs	S.O.	S'applique davantage aux aéroports (et peut-être aux ports) dans lesquels les programmes pour contrôler les vecteurs et les réservoirs sont plus susceptibles d'être formalisés
Personnel formé au contrôle des vecteurs et des réservoirs	S.O.	S'applique davantage aux aéroports (et peut-être aux ports) dans lesquels les programmes pour contrôler les vecteurs et les réservoirs sont plus susceptibles d'être formalisés
Espace dédié, équipements et fournitures à utiliser par le personnel de contrôle des vecteurs et des réservoirs	S.O.	S'applique davantage aux aéroports (et peut-être aux ports) dans lesquels les programmes pour contrôler les vecteurs et les réservoirs sont plus susceptibles d'être formalisés

B.I.f. Capacités particulières en fonction du type de point d'entrée – postes-frontières terrestres

Procédures concernant la communication avec l'opérateur du moyen de transport terrestre et transfrontalier concernant les mesures de contrôle frontalier en cas de masse de cas suspects ou si un risque de santé publique élevé est décelé, si et lorsque l'autorité nationale l'exige	Processus pour le recueil et le signalement d'informations de santé publique depuis le niveau national vers le niveau du district et les niveaux des postes-frontières terrestres	Le BHCDG ne pose pas de questions spécifiquement sur la communication avec l'opérateur du moyen de transport terrestre et transfrontalier dans le contexte de la réception d'informations sur les mesures de contrôle frontalier à effectuer.
Dispositions mises en place pour l'exécution des mesures de santé sur les moyens de transport terrestre affectés, lorsque l'autorité nationale le recommande ou l'exige	- Procédures pour la détection de voyageurs malades et la réponse à cela - Évaluation des événements de santé publique d'urgence aux postes-frontières terrestres - L'évaluation de santé des voyageurs est menée aux postes-frontières terrestres	Le BHCDG recueille des informations sur les mesures de santé en place aux postes-frontières terrestres et dans les régions frontalières, mais ne pose pas de questions spécifiquement sur les mesures de santé à bord d'un moyen de transfert terrestre Les déplacements à travers les postes-frontières terrestres ne s'effectuent pas toujours par un moyen de transport ; beaucoup de déplacements s'effectuent à pied

B.II Liste de contrôle des exigences en matière de capacités essentielles pour les aéroports, les ports et les postes-frontières terrestres désignés – pour répondre à des événements qui peuvent constituer une USPPi (urgences)

B.II.a Fournir une réponse d'urgence de santé publique appropriée en établissant et en maintenant un plan d'intervention d'urgence de santé publique, y compris la nomination d'un coordonnateur et des points de contact pour les points d'entrée, les agences et services de santé publique et les autres agences et services concernés

Plan d'intervention d'urgence de santé publique	- Existence d'un plan de réponse d'urgence de santé publique national qui comprend les points d'entrée - Le plan de réponse d'urgence comprend des informations sur la réponse à un événement de santé publique au poste-frontière terrestre ou à proximité, ou au sein des communautés frontalières - Procédures opérationnelles standardisées en place au niveau du district pour répondre à un événement de santé publique, y compris au poste-frontière terrestre ou à proximité, ou au sein des communautés frontalières - POS en place au niveau du poste-frontière terrestre pour la réponse à un événement au poste-frontière terrestre - Les POS incluent des informations sur la réponse à un événement de santé publique au poste-frontière terrestre	
Intégration à d'autres plans de réponse	- Existence d'un plan de réponse d'urgence de santé publique national qui comprend les points d'entrée - Procédures opérationnelles standardisées en place au niveau du district et/ou du poste-frontière terrestre pour répondre à un événement de santé publique	



Outil d'évaluation des points d'entrée du RSI	Guide de discussion à propos des capacités sanitaires aux frontières	Clarification supplémentaire
B.II.a Fournir une réponse d'urgence de santé publique appropriée en établissant et en maintenant un plan d'intervention d'urgence de santé publique, y compris la nomination d'un coordonnateur et des points de contact pour les points d'entrée, les agences et services de santé publique et les autres agences et services concernés		
Formation et/ou exercices d'entraînement	• Formation sur le plan de réponse nationale et la date de la dernière formation ▸ Inclusion des éléments de la santé frontalière dans la formation sur le plan national • Exercices pour tester le plan de réponse nationale et date du dernier exercice ▸ Inclusion des éléments de la santé frontalière dans les exercices d'entraînement du plan national • Formation aux POS au niveau du district et des postes-frontières terrestres et fréquence de la formation (dont la date de la dernière formation) ▸ Inclusion d'un élément de santé publique dans les formations sur les POS • Exercices pour tester les POS et date du dernier exercice ▸ Inclusion d'un élément de santé publique dans les exercices sur les POS ▸ Inclusion d'éléments de santé frontalière dans les exercices sur les POS	
B.II.b Fournir une évaluation et des soins des voyageurs (ou animaux) en prenant des mesures avec les établissements médicaux (et vétérinaires) locaux pour leur isolement, leur traitement et tout autre service de soutien pouvant être nécessaire		
Voyageurs affectés à bord • Dispositions et procédures en place et convenues pour le partage d'informations et alerte et réponse intersectorielles coordonnées	• Structure de notification et de gestion des systèmes de surveillance de santé publique • Processus de recueil et de notification des informations de santé publique depuis le niveau des postes-frontières terrestres vers le niveau du district et du niveau du district vers le niveau national • Évaluation des événements de santé publique d'urgence aux postes-frontières terrestres	
Évaluation et soins des voyageurs affectés • Accès à des établissements de traitement, d'isolement et de diagnostic • Principales informations concernant les établissements de traitement, d'isolement et de diagnostic et transport des voyageurs atteints	• L'évaluation de santé des voyageurs est menée aux postes-frontières terrestres • Personnel réalisant les évaluations de santé • Délai habituel entre le moment de détection d'un voyageur malade et la conduite d'une évaluation de santé • Zone sur place pour isoler les voyageurs potentiellement malades • Accessibilité des établissements médicaux • Systèmes en place pour transporter les voyageurs malades vers un centre médical, y compris un établissement dans un pays voisin • Type de transport disponible	
Évaluation, soin et isolement des animaux affectés • Un accord officiel écrit en place avec les centres vétérinaires pour fournir des tests diagnostiques, une évaluation et les mesures recommandées en lien avec les animaux affectés • Orientation et transport des animaux vers l'établissement vétérinaire désigné par des moyens de transport sécuritaires appropriés	S.O.	

Outil d'évaluation des points d'entrée du RSI	Guide de discussion à propos des capacités sanitaires aux frontières	Clarification supplémentaire
B.II.c Fournir un espace approprié, séparé des autres voyageurs, pour interroger les personnes suspectes ou atteintes		
Espace pour interroger les voyageurs suspects ou atteints	• Zone sur place pour isoler les voyageurs potentiellement malades	
Mesures de contrôle sur place régulièrement mises à jour, documentées et testées	S.O.	
EPI pour interroger les voyageurs malades	• Disponibilité des équipements et du matériel nécessaires pour mener les évaluations de santé	Le BHCDG recueille également des informations sur d'autres ressources nécessaires pour renforcer la capacité à effectuer la surveillance et la réponse de santé publique
B.II.d Fournir une évaluation et, si nécessaire, mettre en quarantaine les voyageurs suspectés, de préférence dans des établissements en dehors du point d'entrée		
Évaluation des voyageurs suspects • Personnel • Procédures de notification	• Évaluation de la santé des voyageurs menée au poste-frontière terrestre • Personnel réalisant les évaluations de santé • Structure de notification et de gestion des systèmes de surveillance de santé publique • Processus de recueil et de notification des informations de santé publique depuis le niveau des postes-frontières terrestres vers le niveau du district et du niveau du district vers le niveau national	
Mise en quarantaine des voyageurs suspects • Désignation des établissements • Personnel	• Zone sur place pour isoler les voyageurs potentiellement malades	Le BHCDG ne pose pas des questions spécifiquement liées à la mise en quarantaine des voyageurs suspects en dehors du site.
B.II.e Appliquer les mesures recommandées pour désinsectiser, dératiser, désinfecter, décontaminer ou traiter d'une autre façon les bagages, cargaisons, conteneurs, articles ou colis postaux, y compris, le cas échéant, dans des endroits désignés spécialement et équipés à cette fin		
Lieu où appliquer les mesures recommandées	S.O.	S'applique davantage aux aéroports (et peut-être aux ports) dans lesquels les programmes pour mener ces activités sont plus susceptibles d'être formalisés
Procédures opérationnelles standardisées	S.O.	S'applique davantage aux aéroports (et peut-être aux ports) dans lesquels les programmes pour mener ces activités sont plus susceptibles d'être formalisés
Personnel formé	S.O.	S'applique davantage aux aéroports (et peut-être aux ports) dans lesquels les programmes pour mener ces activités sont plus susceptibles d'être formalisés
EPI	S.O.	S'applique davantage aux aéroports (et peut-être aux ports) dans lesquels les programmes pour mener ces activités sont plus susceptibles d'être formalisés
B.II.f Procéder aux contrôles d'entrée et de sortie pour les voyageurs en partance ou à l'arrivée		
Un plan formel en place pour appliquer des contrôles à l'entrée et à la sortie du point d'entrée, si et lorsque cela est recommandé, pour permettre une évaluation des risques d'un voyageur individuel durant les événements qui pourraient constituer une urgence de santé publique de portée internationale	• Existence d'un plan de réponse d'urgence de santé publique national qui comprend les points d'entrée • Le plan de réponse d'urgence comprend des informations sur la réponse à un événement de santé publique au poste-frontière terrestre ou à proximité, ou au sein des communautés frontalières • Procédures opérationnelles standardisées en place dans le district pour répondre à un événement de santé publique, y compris au poste-frontière terrestre ou à proximité, ou au sein des communautés frontalières • POS en place au niveau du poste-frontière terrestre pour la réponse à un événement au poste-frontière terrestre ▸ Les POS incluent des informations sur la réponse à un événement de santé publique au poste-frontière terrestre	Le BHCDG recueille des informations sur tous les plans et les POS en place pour détecter les voyageurs malades ou d'autres événements de santé publique et y répondre ; il ne pose pas de questions concernant spécifiquement les plans de contrôle des sorties et entrées

Outil d'évaluation des points d'entrée du RSI	Guide de discussion à propos des capacités sanitaires aux frontières	Clarification supplémentaire
B.II.g Permettre l'accès aux équipements spécialement désignés et à du personnel formé et équipé d'une protection individuelle appropriée, pour le transfert des voyageurs pouvant être porteurs d'une infection ou d'une contamination		
Fournir l'accès à un équipement spécial Transport des voyageurs suspects vers des établissements appropriés par des moyens de transport sécurisés et hygiéniques	- Systèmes en place pour transporter les voyageurs malades vers un centre médical, y compris un établissement dans un pays voisin - Type de transport disponible	Le BHCDG recueille des informations sur les systèmes en place pour transporter les voyageurs malades vers un établissement médical situé dans un pays voisin. L'objectif de cette question est de déterminer si les voyageurs peuvent être transportés vers l'établissement médical le plus proche même s'il se trouve dans le pays voisin
Personnel pour transporter les voyageurs suspects - Nombre approprié de membres du personnel formés disponibles pour transporter les voyageurs suspects conformément aux exigences techniques, de manière adéquate et en temps opportun - Personnel formé en application des EPI et des techniques de désinfection, le cas échéant - Personnel formé à l'utilisation d'informations essentielles concernant les établissements hospitaliers, cliniques ou diagnostiques associés au point d'entrée	Systèmes en place pour transporter les voyageurs malades vers un centre médical, y compris un établissement dans un pays voisin	Le BHCDG recueille des informations sur les systèmes en place pour transporter les voyageurs malades vers un établissement médical situé dans un pays voisin. L'objectif de cette question est de déterminer si les voyageurs peuvent être transportés vers l'établissement médical le plus proche même s'il se trouve dans le pays voisin
Autres informations recueillies par le guide de discussion à propos des capacités sanitaires aux frontières		
S.O.	Caractéristiques de la frontière - Liste des points d'entrée officiels et non officiels le long des frontières terrestres - Nombre de voyageurs traversant un poste-frontière terrestre	
S.O.	Services médicaux et de santé publique Représentation constante du ministère de la Santé au point d'entrée	
S.O.	Systèmes de surveillance - Description des systèmes de surveillance nationaux - Incorporation de la surveillance communautaire et du district dans le niveau national - Méthodes pour recueillir des informations auprès de la communauté ou au niveau des villages - Incorporation du point d'entrée dans les systèmes de surveillance de santé publique - Processus suivi par les moniteurs communautaires et les postes-frontières terrestres pour communiquer des informations de santé publique au niveau du district - Recueil et signalement des récents antécédents de déplacement - Liste des maladies prioritaires pour lesquelles les antécédents de déplacement sont recueillis - Partage des antécédents de déplacement avec le district ou le point d'entrée - Investigation pour déterminer la nécessité de faire le suivi des contacts - Rôle des postes-frontières terrestres dans la réalisation ou le soutien du suivi des contacts - Recueil d'informations sur les voyageurs aux postes-frontières terrestres - Conservation des dossiers sur les voyageurs malades ou d'autres événements de santé publique identifiés à un poste-frontière terrestre	

Outil d'évaluation des points d'entrée du RSI	Guide de discussion à propos des capacités sanitaires aux frontières	Clarification supplémentaire
Autres informations recueillies par le guide de discussion à propos des capacités sanitaires aux frontières		
S.O.	Partage d'informations binationales et régionales • Partage des définitions de cas standard de maladies prioritaires et à déclaration obligatoire avec les pays voisins • Agences et parties prenantes techniques qui permettent de faciliter la coordination et le partage d'informations transfrontalières • Agences et parties prenantes techniques qui permettent de faciliter les activités épidémiologiques ou de surveillance au niveau et le long des frontières terrestres internationales • POS pour la coordination et la communication transfrontalières • Formation aux POS • Pratique des POS	



Mise en œuvre

du guide de discussion à propos des capacités sanitaires aux frontières



Le guide de discussion à propos des capacités sanitaires aux frontières comprend des outils de modèles pour mener des discussions encadrées avec les représentants au niveau national, du district et des postes-frontières terrestres sur sept thèmes portant sur les systèmes de santé frontaliers :

1. Caractéristiques de la frontière
2. Disponibilité de services médicaux et de santé publique
3. Plans de réponse et formations
4. Systèmes de surveillance
5. Systèmes de communication
6. Mobilisation sociale
7. Partage d'informations binationales et régionales

Avant d'instaurer des discussions dirigées, une équipe d'animation doit effectuer quelques étapes préparatoires initiales pour adapter le ou les guides aux priorités et au contexte de santé frontalière de la zone géographique sélectionnée (tableau 3.1).

Tableau 3.1 : Membres éventuels d'une équipe de facilitation du BHCDG

• Point focal national du RSI	
• Chef de la surveillance	
• Agent de la santé du district	
• Services de santé portuaire	
• Représentants d'autres agences responsables d'activités frontalières	

Étape 1 : Identifier les participants

L'équipe d'animation doit d'abord déterminer lequel des niveaux, entre les niveaux administratifs national, du district et des postes-frontières terrestres, ou une combinaison des trois, inviter à participer aux discussions. Pour chaque niveau, l'équipe d'animation choisit des répondants bien renseignés sur les systèmes de santé frontaliers. **Les répondants éventuels appropriés peuvent varier en fonction du niveau administratif et doivent inclure les parties prenantes responsables des activités liées à la surveillance de santé publique, à la coordination transfrontalière ou aux points d'entrée.**

Étape 2 : Adapter le guide de discussion à propos des capacités sanitaires aux frontières

Lors de la sélection des participants, l'équipe d'animation doit envisager d'adapter le BHCDG au contexte du pays, au ou aux niveaux administratifs sélectionnés, et aux répondants invités. Les animateurs voudront s'assurer que les répondants comprennent les questions et que les discussions encadrées répondent aux besoins des parties prenantes prioritaires, telles que le ministère de la Santé. Les adaptations peuvent inclure le choix de thèmes ou de questions à mettre en avant et le retrait de thèmes ou de questions qui ne sont pas pertinents, et le fait de simplifier le langage pour une bonne compréhension de l'animateur et des répondants. Par exemple, dans une situation donnée, l'équipe d'animation peut mettre en priorité le recueil d'informations sur les systèmes de surveillance et la mobilisation sociale et peut traduire les questions du BHCDG dans une langue locale.

Étape 3 : Animer la discussion

Durant la discussion encadrée, l'animateur désigné doit s'assurer que le ou les répondants comprennent bien les questions et peut fournir quelques invites ouvertes minimales si nécessaire pour améliorer la compréhension et stimuler la conversation. L'animateur (ou les preneurs de notes dédiés lorsqu'ils sont disponibles) consigne toutes les réponses le plus fidèlement possible. L'espace fourni dans la section des commentaires du BHCDG peut ne pas être suffisant pour enregistrer tous les commentaires ; par conséquent, l'animateur et le ou les preneurs de notes doivent prévoir des feuilles de papier supplémentaires pour la prise de notes. Si possible, l'équipe d'animation peut enregistrer la discussion pour la transcrire plus tard afin de compléter, mais non de remplacer la prise de notes en temps réel. Les thèmes et points essentiels de la discussion peuvent être identifiés pendant l'analyse uniquement lorsque des notes détaillées sont disponibles. Immédiatement après la discussion, l'animateur et le ou les preneurs de notes doivent consolider les notes et ajouter tout commentaire dont ils se souviennent qui pourrait ne pas avoir été consigné.

Étape 4 : Résumer et diffuser les principaux résultats

L'équipe d'animation développe un rapport écrit en utilisant les réponses de tous les participants. Ce rapport décrit les points forts et les domaines à améliorer pour les thèmes du système frontalier sélectionnés. En outre, le rapport décrit la manière dont les domaines d'amélioration seront abordés, la personne responsable de les aborder et le calendrier selon lequel les actions seront entreprises. En collaboration avec d'autres parties prenantes pertinentes, des personnes ayant pour responsabilité de renforcer le système de santé frontalière peuvent utiliser ce rapport pour éclairer un plan d'action, qui sera partagé avec les responsables exécutifs et d'autres parties prenantes clés à des fins d'examen et de validation.

Capacité de santé aux frontières

Guide de discussion



Guide au niveau national

Cet outil est conçu pour guider les discussions avec les parties prenantes au niveau national en ce qui concerne la préparation de santé publique et les capacités de réponse aux postes-frontières terrestres et dans les régions frontalières internationales. Les éventuels répondants comprennent des fonctionnaires du ministère de la Santé ou des Transports ou le point focal national du RSI. Les informations recueillies seront utilisées pour mieux comprendre les points forts et les domaines à améliorer de la région frontalière ou des postes-frontières terrestres afin de renforcer la capacité du pays à empêcher et détecter les événements de santé publique et y répondre au niveau et le long des frontières terrestres internationales. Remarque : il n'est pas nécessaire de répondre à toutes les questions du guide.

Tableau 4.1 : Guide au niveau national

Pays :		Date :	
Ministère ou agence :		Répondant (nom et titre) :	
Questions au niveau national		Commentaires au niveau national	
A. Caractéristiques de la frontière			
1. Veuillez indiquer sur la carte ou décrire le lieu du poste-frontière terrestre officiel, dans cette région. <i>Si aucune carte n'est disponible, dessinez une carte informelle afin de faciliter la discussion.</i>			
2. Veuillez indiquer sur la carte ou décrire les lieux de postes-frontières terrestres supplémentaires reconnus ou non officiels dans cette région. <i>Si aucune carte n'est disponible, dessinez une carte informelle afin de faciliter la discussion.</i>			
B. Services médicaux et de santé publique			
1. Le ministère de la Santé est-il représenté de manière cohérente dans les postes-frontières terrestres officiels, reconnus ou non officiels ?			
1.1 Si oui, quel type de personnel et combien de membres sont présents ? Quels sont leurs rôles et responsabilités ?			

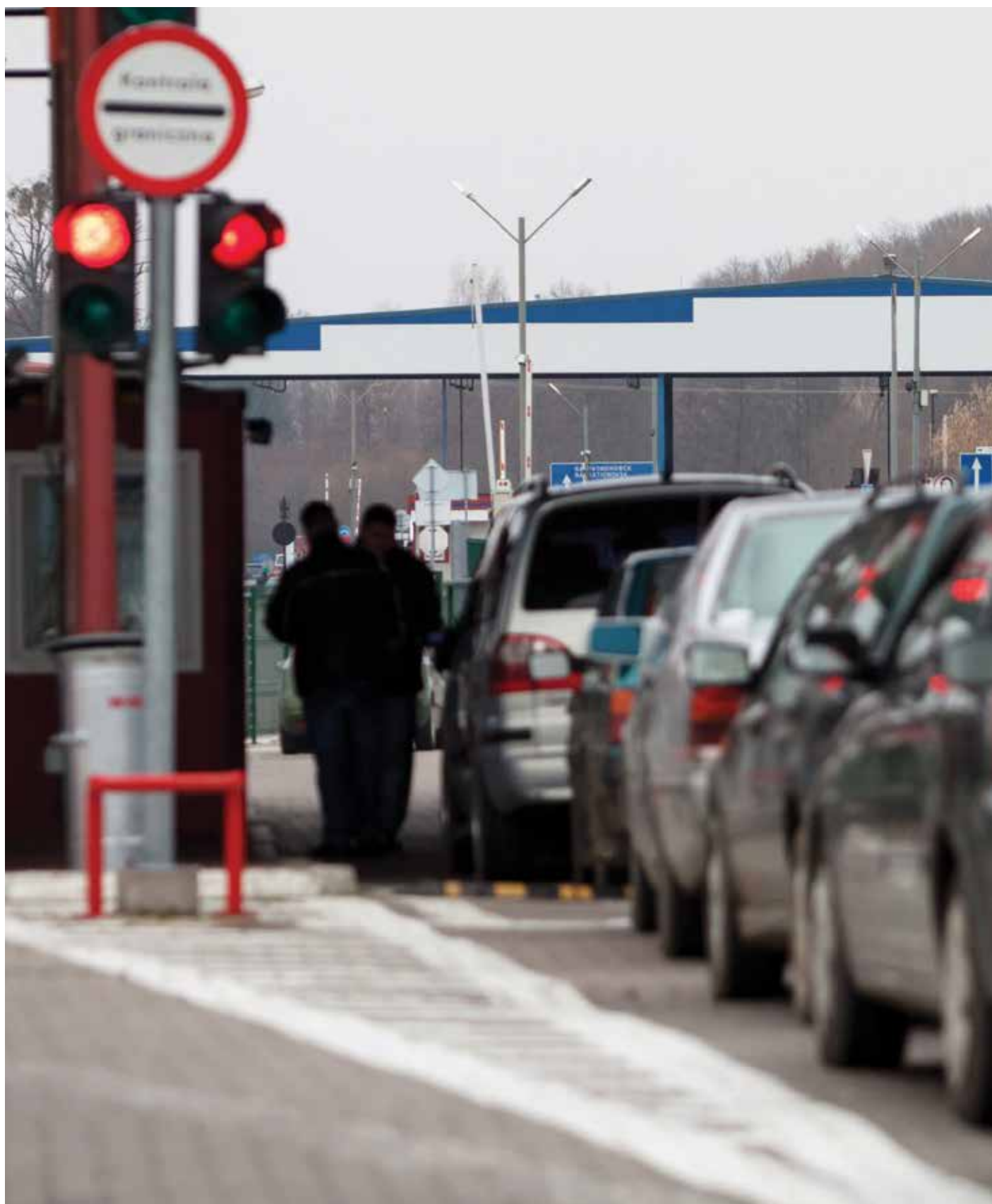
Questions au niveau national	Commentaires au niveau national
C. Plans d'intervention et formation	
1. Un plan national de réponse aux urgences de santé publique a-t-il été élaboré ? <i>Si oui, demandez si vous pouvez avoir une copie ou si vous pouvez prendre une photo du document.</i>	
1.1 Si oui, quand le plan national de réponse aux urgences de santé publique a-t-il été élaboré ?	
1.2. Si oui, le plan national intègre-t-il des informations sur la préparation ou la réponse à un événement de santé publique au point d'entrée (soit dans une section, soit dans une annexe) ?	
1.2.1. Si oui, le plan national d'intervention intègre-t-il des renseignements sur la réponse à un événement de santé publique, y compris la détection d'un voyageur malade et la réponse à cela, au niveau ou à proximité d'un poste-frontière terrestre ou de communautés le long des frontières internationales ?	
1.2.1.1. Si des postes-frontières terrestres internationaux ou des communautés le long de frontières internationales sont inclus, veuillez décrire toutes les méthodes ou procédures opérationnelles standardisées (POS) utilisées aux postes-frontières terrestres pour détecter la maladie chez les voyageurs. Si des POS sont en place, demandez si vous pouvez avoir une copie ou si vous pouvez prendre une photo des documents.	
1.2.1.2. Si des postes-frontières terrestres internationaux ou des communautés le long des frontières internationales sont inclus, le plan national décrit-il la façon de soutenir la coordination et la communication avec le pays voisin pour répondre à un événement de santé publique (soit dans une section, soit dans une annexe) ?	
2. S'il existe un plan de réponse d'urgence de santé publique, à quelle fréquence le personnel de santé publique est-il formé sur le plan national ? À quelle date la dernière formation a-t-elle eu lieu ?	
2.1 Les formations au niveau national ou au niveau du district sur la préparation et la réponse à des urgences de santé publique incorporent-elles des éléments de santé frontalière, tels que le dépistage renforcé des voyageurs ou des activités de coordination et de communication transfrontalières ?	



Questions au niveau national	Commentaires au niveau national
C. Plans d'intervention et formation	
3. À quelle fréquence les membres du personnel de santé publique au niveau national ou du district participent-ils à des exercices (p. ex., exercices de table ou de simulation, etc.) pour préparer et répondre à une urgence de santé publique ? À quel moment le dernier exercice a-t-il été effectué ?	
3.1. Si des exercices sont effectués, les exercices au niveau national ou au niveau du district sur la préparation et la réponse à des urgences de santé publique incorporent-ils des éléments de santé frontalière, tels que le dépistage renforcé des voyageurs ou des activités de coordination et de communication transfrontalières ?	
3.1.1. Si oui, veuillez décrire brièvement la manière dont les éléments de santé frontalière, tels que le dépistage renforcé des voyageurs ou la coordination transfrontalière, ont été incorporés dans l'exercice ou les exercices.	
3.1.2. Si oui, le personnel de santé et d'autres types de personnels aux points d'entrée participent-ils à des exercices d'urgence de santé publique qui incorporent des éléments de santé frontalière ?	
D. Système de surveillance	
1. Y a-t-il un point focal dédié responsable de la coordination de la surveillance et du signalement de santé publique aux points d'entrée ?	
2. Veuillez décrire brièvement le système de surveillance nationale de santé publique, y compris les détails sur la manière dont les informations de surveillance provenant de la communauté et du district sont incorporées au niveau national.	
2.1. Comment les agents de surveillance au niveau du district recueillent-ils et signalent-ils les informations de surveillance de santé publique provenant de la communauté et des postes-frontières terrestres au niveau national ?	
2.1.1. Combien de temps, après que le district a été informé d'un événement, les fonctionnaires du district mettent-ils à signaler un événement de santé publique au niveau national ?	
2.1.2. Quels types de communications (p. ex., appel téléphonique, message texte, e-mail, formulaires papier) le personnel de santé publique utilise-t-il pour signaler des événements de santé publique au niveau national ?	
2.1.2.1 Ces types de communications sont-ils toujours disponibles ? Si non, pour quelle raison ? <i>Si plusieurs types sont utilisés, veuillez décrire la disponibilité pour chaque type.</i>	
2.2. Les informations de surveillance provenant d'un point d'entrée désigné par le RSI sont-elles incorporées dans le système de surveillance de santé publique ? <i>Si oui, veuillez détailler.</i>	
2.3. Les informations de surveillance provenant des postes-frontières terrestres régionaux officiels non désignés sont-elles incorporées dans le système de surveillance de santé publique ? <i>Si oui, veuillez détailler.</i>	
2.4. Les informations de surveillance provenant des postes-frontières terrestres non officiels sont-elles incorporées dans le système de surveillance de santé publique ? <i>Si oui, veuillez détailler.</i>	

Questions au niveau national	Commentaires au niveau national
D. Système de surveillance	
3. Avez-vous une liste des événements de santé publique que les agents de surveillance du district et le personnel des postes-frontières terrestres surveillent et signalent ? <i>Si oui, demandez si vous pouvez avoir une copie ou si vous pouvez prendre une photo du document.</i>	
3.1. Les définitions de cas standard des maladies prioritaires à déclaration obligatoire sont-elles incluses dans la liste des événements de santé publique ?	
4. Pour les événements de santé publique à déclaration obligatoire, des informations sur les antécédents de voyage récents sont-elles recueillies ? <i>Si oui, veuillez décrire les types de renseignements recueillis.</i>	
4.1. Existe-t-il une liste de maladies prioritaires pour lesquelles des informations sur les déplacements sont recueillies ? <i>Si oui, demandez si vous pouvez avoir une copie ou si vous pouvez prendre une photo du document.</i>	
4.2. Si des antécédents de déplacement sont identifiés, comment ces informations sont-elles partagées avec les régions ou les points d'entrée à travers lesquels le cas ou les contacts identifiés ont voyagé ? Comment ces informations sont-elles partagées avec d'autres régions ou points d'entrée ?	
5. Comment les informations de santé publique sont-elles partagées depuis le niveau national vers le niveau du district ?	
6. Les informations sur les événements de santé publique survenant dans le pays et à l'échelle internationale sont-elles partagées au niveau du district ?	
6.1. Quelles formes de communications (p. ex., appel téléphonique, message texte, e-mail) sont utilisées pour notifier le niveau du district sur les événements de santé publique qui se produisent dans le pays ou à l'échelle internationale ?	
6.1.1. Ces formes de communications sont-elles toujours disponibles ? Si non, pour quelle raison ? <i>Si plusieurs types sont utilisés, veuillez décrire la disponibilité pour chaque type.</i>	
7. Quel est le système de notification pour alerter le ministère de la Santé ainsi que l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) sur les nouveaux cas de maladies prioritaires et à déclaration obligatoire identifiés au point d'entrée, mais également ailleurs dans le pays ?	
7.1. Veuillez décrire la manière dont le ministère de la Santé est impliqué dans ce système.	
7.2. Veuillez décrire la manière dont l'OMS est impliquée dans ce système.	
8. Quelles autres ressources sont-elles nécessaires pour renforcer la capacité à effectuer la surveillance et la réponse de santé publique aux postes-frontières terrestres ? Quelles ressources sont-elles nécessaires pour renforcer l'intégration des postes-frontières terrestres (officiels et non officiels) dans le système de surveillance de santé publique ? <i>Les réponses peuvent différer pour les postes-frontières terrestres officiels et non officiels.</i>	
E. Système de communication	
1. Existe-t-il une liste de points de contact pour le signalement et la réception de notification d'événements de santé publique à tous les points d'entrée ?	
1.1. Si oui, quels sont les agences ou membres du personnel (par exemple, titre, type de personnel) inclus sur la liste ?	
1.2. Si oui, à quelle fréquence la liste est-elle mise à jour ?	

Questions au niveau national	Commentaires au niveau national
F. Mobilisation sociale	
1. Un système pour communiquer des informations liées à la santé aux voyageurs est-il en place ? <i>Si oui, veuillez détailler.</i>	
2. Un système pour communiquer des informations liées à la santé aux membres de la communauté le long de la frontière internationale est-il en place ? <i>Si oui, veuillez détailler.</i>	
G. Partage d'informations binationales et régionales	
1. Existe-t-il des points focaux transfrontaliers désignés au niveau national et du district ?	
2. Quel est le système de notification pour alerter les pays voisins ou quels sont les systèmes de surveillance binationale ou multinationale de nouveaux cas de maladies prioritaires et à déclaration obligatoire ? <i>Veuillez décrire les plans de communication au niveau du district ainsi que les plans au niveau national.</i>	
3. Des définitions de cas standard de maladies prioritaires et à déclaration obligatoire ont-elles été partagées avec les pays voisins ? <i>Si oui, demandez si vous pouvez avoir une copie ou si vous pouvez prendre une photo du document.</i>	
3.1. Les pays voisins ont-ils partagé leurs définitions de cas standard pour leurs maladies prioritaires et à déclaration obligatoire avec (insérer le nom du pays) ?	
4. Est-ce que (insérer le nom du pays) dispose actuellement d'accords avec les pays voisins aux niveaux régional, national ou du district afin d'animer une communication transfrontalière pour les situations suivantes : <i>Si ces informations sont disponibles, demandez de plus amples informations sur les pays concernés, le niveau administratif et la date de signature des accords, et demandez si vous pouvez avoir une copie ou s'il est possible de prendre une photo du document.</i>	
4.1. Partage d'informations	
4.2. Partage des analyses d'échantillons de laboratoire et des fournitures	
4.3. Gestion des cas englobant l'accès au transport des cas à travers les frontières pour atteindre les établissements de santé les plus proches ou mieux équipés.	
4.4. Suivi des contacts	
5. Veuillez décrire quelles agences et parties prenantes techniques facilitent la coordination et le partage d'informations transfrontalières, p. ex., réunions, formations.	
6. Veuillez décrire quelles agences et parties prenantes techniques facilitent les activités conjointes d'épidémiologie et de surveillance dans les régions frontalières internationales.	



Guide au niveau du district

Cet outil est conçu pour guider vos discussions avec les parties prenantes au niveau du district en ce qui concerne la préparation de santé publique et les capacités de réponse aux postes-frontières terrestres et dans les régions frontalières internationales. Les éventuels répondants comprennent des agents médicaux ou de surveillance du district. Les informations recueillies seront utilisées pour mieux comprendre les points forts et les domaines à améliorer de la région frontalière ou des postes-frontières terrestres afin de renforcer la capacité du pays à empêcher et détecter les événements de santé publique et y répondre au niveau et le long des frontières terrestres internationales. Remarque : il n'est pas nécessaire de répondre à toutes les questions du guide.

Tableau 4.2 : Guide au niveau du district

Pays :		Date :
District :		Répondants (nom, agence et fonction) :
Questions au niveau du district		Commentaires au niveau du district
A. Caractéristiques de la frontière		
1. Veuillez indiquer sur la carte ou décrire le lieu du poste-frontière terrestre officiel, dans cette région. <i>Si aucune carte n'est disponible, dessinez une carte informelle afin de faciliter la discussion.</i>		
2. Veuillez indiquer sur la carte ou décrire les lieux de postes-frontières terrestres supplémentaires reconnus ou non officiels dans cette région. <i>Si aucune carte n'est disponible, dessinez une carte informelle afin de faciliter la discussion.</i>		
B. Services médicaux et de santé publique		
1. Le ministère de la Santé est-il représenté de manière cohérente dans les postes-frontières terrestres officiels, reconnus ou non officiels ?		
1.1 Si oui, quel type de personnel et combien de membres sont présents ? Quels sont leurs rôles et responsabilités ?		
C. Plans d'intervention et formation		
1. Des procédures standardisées ou des plans au niveau du district décrivant la façon de se préparer et de répondre à un événement de santé publique ont-ils été élaborés ? <i>Si oui, demandez à en voir un exemplaire (prenez une photo).</i>		
1.1 Si disponible, le plan de district incorpore-t-il des informations sur la préparation ou la réponse à un événement de santé publique, y compris la détection et la réponse à un voyageur malade, au niveau ou près d'un poste-frontière terrestre ou au sein des communautés le long de la ou des frontières internationales (soit dans une section, soit dans une annexe) ?		
1.1.1 Si des postes-frontières terrestres internationaux ou des communautés le long de la frontière internationale sont inclus, veuillez décrire toutes les méthodes ou procédures opérationnelles standardisées (POS) utilisées aux postes-frontières terrestres pour détecter la maladie chez les voyageurs. <i>Si des POS sont en place, demandez si vous pouvez avoir une copie ou si vous pouvez prendre une photo des documents.</i>		

Questions au niveau du district	Commentaires au niveau du district
C. Plans d'intervention et formation	
1.1.2 Si des postes-frontières terrestres internationaux ou des communautés le long des frontières internationales sont inclus, le plan du district décrit-il la façon de soutenir la coordination et la communication du poste-frontière terrestre avec le pays voisin pour répondre à un événement de santé publique (soit dans une section, soit dans une annexe) ?	
2. Si des procédures opérationnelles standardisées ou des plans du district existent, à quelle fréquence le personnel de santé publique au niveau du district et au niveau communautaire est-il formé sur les procédures ou les plans ? À quelle date la dernière formation a-t-elle eu lieu ?	
2.1 Les formations sur la préparation et la réponse à des urgences de santé publique incorporent-elles des éléments de santé frontalière, tels que le dépistage renforcé des voyageurs ou des activités de coordination et de communication transfrontalières ?	
3. À quelle fréquence les membres du personnel de santé publique au niveau du district participent-ils à des exercices (p. ex., exercices de table ou de simulation, etc.) pour se préparer à une urgence de santé publique et y répondre ? Quand le dernier exercice a-t-il été effectué ?	
3.1 Si des exercices sont effectués, les exercices au niveau du district sur la préparation et la réponse à des urgences de santé publique incorporent-ils des éléments de santé frontalière, tels que le dépistage renforcé des voyageurs ou des activités de coordination et de communication transfrontalières ?	
3.1.1 Si oui, veuillez décrire brièvement la manière dont les éléments de santé frontalière, tels que le dépistage renforcé des voyageurs ou la coordination transfrontalière, ont été incorporés dans l'exercice ou les exercices.	
3.1.2 Si oui, le personnel de santé et d'autres types de personnels aux points d'entrée participent-ils à des exercices d'urgence de santé publique qui incorporent des éléments de santé frontalière ?	
D. Système de surveillance	
1. Y a-t-il un point focal dédié responsable de la coordination de la surveillance et du signalement de santé publique aux postes-frontières terrestres ?	
2. Veuillez décrire brièvement la structure de signalement et de gestion du système de surveillance de santé publique au niveau du district, y compris la manière dont les informations relatives aux événements de santé publique sont recueillies dans la communauté et au niveau des postes-frontières terrestres et signalées au district et au niveau national.	
2.1. Comment les agents de surveillance au niveau du district recueillent-ils des informations de surveillance de santé publique provenant de la communauté et des postes-frontières terrestres ?	
2.2. Comment le personnel travaillant sur les postes-frontières terrestres internationaux, officiels ou non officiels, recueille-t-il et signale-t-il les informations relatives aux événements de santé publique au niveau du district ?	
2.3. Existe-t-il une description écrite de ce système ou un diagramme montrant le flux d'informations ? <i>Si oui, demandez si vous pouvez avoir une copie ou si vous pouvez prendre une photo du document.</i>	

Questions au niveau du district	Commentaires au niveau du district
D. Système de surveillance	
2.4. Quels types de communications (p. ex., appel téléphonique, message texte, e-mail, formulaires papier) le personnel de santé publique utilise-t-il pour signaler des événements de santé publique au sein de la communauté et aux postes-frontières terrestres ?	
2.4.1. Ces types de communications sont-ils toujours disponibles ? Si non, pour quelle raison ? <i>Si plusieurs types sont utilisés, veuillez décrire la disponibilité pour chaque type.</i>	
3. Existe-t-il une liste des événements de santé publique que les postes-frontières terrestres surveillent et signalent ? <i>Si oui, demandez si vous pouvez avoir une copie ou si vous pouvez prendre une photo du document.</i>	
3.1. Les définitions de cas standard (ou les signes et symptômes) des maladies prioritaires et à déclaration obligatoire au niveau du district sont-elles incluses dans la liste des événements de santé publique ?	
4. Comment les signalements d'événements de santé publique d'urgence aux postes-frontières terrestres sont-ils évalués ?	
4.1. Quel est le délai habituel entre la réception d'un signalement d'événement de santé publique d'urgence au poste-frontière terrestre et l'enquête de santé publique supplémentaire sur l'événement ?	
4.2. Quels sont les critères utilisés pour déterminer si le signalement nécessite une enquête de santé publique supplémentaire ?	
5. Pour les événements de santé publique à déclaration obligatoire, des informations sur les antécédents de voyage récents sont-elles recueillies ?	
5.1. Existe-t-il une liste de maladies prioritaires pour lesquelles des informations sur les déplacements sont recueillies ? <i>Si oui, demandez si vous pouvez avoir une copie ou si vous pouvez prendre une photo du document.</i>	
5.2. Si des antécédents de déplacement sont identifiés, comment ces informations sont-elles partagées avec les postes-frontières terrestres à travers lesquels le cas ou les contacts identifiés ont voyagé ? Comment ces informations sont-elles partagées avec d'autres postes-frontières terrestres dans cette région ?	
6. Des évaluations du risque ou des enquêtes sont-elles réalisées pour déterminer si un suivi des contacts est nécessaire ?	
7. À quelle fréquence le personnel de santé publique du district communique-t-il avec des fonctionnaires frontaliers aux postes-frontières terrestres ou les rencontre-t-il ?	
8. Comment les informations de santé publique sont-elles communiquées depuis le niveau du district vers le niveau national ?	
9. Comment et quand les informations de santé publique sont-elles partagées depuis le niveau national vers le niveau du district ?	
10. Comment les informations concernant les événements de santé publique qui se produisent dans d'autres régions du pays ou à l'échelle internationale sont-elles reçues ?	
10.1. Ces informations sont-elles partagées avec les postes-frontières terrestres dans cette région ?	

Questions au niveau du district	Commentaires au niveau du district
D. Système de surveillance	
10.1.1 Quels types de communications (p. ex., appel téléphonique, message texte, e-mail, formulaires papier) sont utilisés pour notifier les postes-frontières terrestres à propos des événements de santé publique qui se produisent dans d'autres régions du pays ou à l'échelle internationale. ?	
10.1.2 Ces types de communications sont-ils toujours disponibles ? Si non, pour quelle raison ? <i>Si plusieurs types sont utilisés, veuillez décrire la disponibilité pour chaque type.</i>	
11. Quelles autres ressources sont-elles nécessaires pour renforcer la capacité à effectuer la surveillance et la réponse de santé publique aux postes-frontières terrestres ? Quelles ressources sont-elles nécessaires pour renforcer l'intégration des postes-frontières terrestres (officiels et non officiels) dans le système de surveillance de santé publique ? <i>Les réponses peuvent différer pour les postes-frontières terrestres officiels et non officiels.</i>	
E. Système de communication	
1. Existe-t-il une liste de points de contact pour le signalement et la réception de notification d'événements de santé publique à tous les postes-frontières terrestres dans cette région ?	
1.1. Si oui, quels sont les agences ou membres du personnel (par exemple, titre, type de personnel) inclus sur la liste ?	
1.2. Si oui, à quelle fréquence la liste est-elle mise à jour ?	
F. Mobilisation sociale	
1. Un système pour communiquer des informations liées à la santé aux voyageurs est-il en place ? <i>Si oui, veuillez détailler.</i>	
2. Un système pour communiquer des informations liées à la santé aux membres de la communauté le long de la frontière internationale est-il en place ? <i>Si oui, veuillez détailler.</i>	
G. Partage d'informations binationales et régionales	
1. Existe-t-il des points focaux transfrontaliers désignés au niveau du district ?	
1.1. Existe-t-il des points focaux transfrontaliers désignés dans les pays voisins ?	
2. Quel est le système de notification pour alerter les pays voisins ou quels sont les systèmes de surveillance binationale ou multinationale des nouveaux cas de maladies prioritaires et à déclaration obligatoire qui se produisent au niveau du district ? <i>Posez des questions au sujet des systèmes informels et formels.</i>	
3. Des définitions de cas standard de maladies prioritaires et à déclaration obligatoire ont-elles été partagées avec les pays voisins ? <i>Si oui, demandez si vous pouvez avoir une copie ou si vous pouvez prendre une photo du document.</i>	
3.1. Les pays voisins ont-ils partagé leurs définitions de cas standard de maladies prioritaires et à déclaration obligatoire au niveau du district ?	

Questions au niveau du district	Commentaires au niveau du district
G. Partage d'informations binationales et régionales	
4. À quelle fréquence des communications ou des réunions ont-elles lieu avec le personnel de santé publique, y compris les points focaux transfrontaliers, dans des pays voisins ?	
5. Existe-t-il des procédures standard pour décrire la manière d'établir et de maintenir la coordination de santé publique et la communication avec les pays voisins ? <i>Si non, demandez s'il existe des procédures informelles.</i>	
5.1. Si oui, à quelle fréquence le personnel est-il formé sur le plan et quand la dernière formation a-t-elle été réalisée ?	
5.2. Si oui, des exercices (p. ex., exercices sur table ou de simulation) ont-ils été menés au niveau du district et en coordination avec les points focaux transfrontaliers ? À quel moment le dernier exercice a-t-il été effectué ?	
6. Est-ce que (<i>insérer le nom du pays</i>) dispose actuellement d'accords avec les pays voisins au niveau du district afin d'animer une communication transfrontalière pour les situations suivantes : <i>Si ces informations sont disponibles, demandez de plus amples informations sur les pays concernés, le niveau administratif et la date de signature des accords, et demandez si vous pouvez avoir une copie ou s'il est possible de prendre une photo du document.</i>	
6.1. Partage d'informations	
6.2. Partage des analyses d'échantillons de laboratoire et des fournitures	
6.3. Gestion des cas englobant l'accès au transport des cas à travers les frontières pour atteindre les établissements de santé les plus proches ou mieux équipés	
6.4. Suivi des contacts	
7. Veuillez décrire quelles agences et parties prenantes techniques facilitent la coordination et le partage d'informations transfrontalières, p. ex., réunions, formations.	
8. Veuillez décrire quelles agences et parties prenantes techniques facilitent les activités conjointes d'épidémiologie et de surveillance dans les régions frontalières internationales.	





Guide au niveau du poste-frontière terrestre

Cet outil est conçu pour guider vos discussions avec les parties prenantes au niveau des postes-frontières terrestres en ce qui concerne la préparation de santé publique et les capacités de réponse aux postes-frontières terrestres et dans les régions frontalières internationales. Les éventuels répondants comprennent les agents médicaux ou de surveillance locaux, les agents de santé portuaire, ou le personnel des postes-frontières terrestres. Les informations recueillies seront utilisées pour mieux comprendre les points forts et les domaines à améliorer de la région frontalière ou des postes-frontières terrestres afin de renforcer la capacité du pays à empêcher et détecter les événements de santé publique et y répondre au niveau et le long des frontières terrestres internationales. Remarque : il n'est pas nécessaire de répondre à toutes les questions du guide.

Tableau 4.3 : Guide au niveau du poste-frontière terrestre

Pays :	Date :
Poste-frontière terrestre :	Répondants (nom, agence et fonction) :
Heures d'ouverture :	Coordonnées GPS :

Questions au niveau du poste-frontière terrestre	Commentaires au niveau du poste-frontière terrestre
A. Caractéristiques de la frontière	
1. En moyenne, combien de voyageurs traversent la frontière par jour ou par semaine ?	
1.1. Quel est le principal motif des personnes qui traversent cette frontière (p. ex., économique, visite à la famille, à la recherche de soins de santé) ?	
2. À quelle distance le poste-frontière terrestre est-il de la véritable frontière (<i>insérer le nom du pays voisin</i>) ?	
2.1. À quelle distance le poste-frontière terrestre (<i>insérer le nom du pays voisin</i>) est-il de la véritable frontière ?	
3. Veuillez indiquer sur la carte ou décrire le lieu de tout autre poste-frontière terrestre officiel dans ce district. <i>Si aucune carte n'est disponible, dessinez une carte informelle afin de faciliter la discussion.</i>	
4. Veuillez indiquer sur la carte ou décrire le lieu de postes-frontières terrestres supplémentaires non officiels dans le district. <i>Si aucune carte n'est disponible, dessinez une carte informelle afin de faciliter la discussion.</i>	
4.1. Veuillez indiquer sur la carte des zones supplémentaires, telles qu'une rivière, où les voyageurs peuvent traverser. <i>Si aucune carte n'est disponible, dessinez une carte informelle afin de faciliter la discussion.</i>	
B. Services médicaux et de santé publique	
1. Énumérez les différentes autorités présentes au poste-frontière terrestre ou affectées pour y travailler.	
1.1. Si du personnel de santé ou de santé publique (p. ex., santé portuaire, agents médicaux, agents de surveillance, spécialistes en hygiène) est présent, quels sont leurs rôles et responsabilités ? <i>Veuillez décrire.</i>	
1.1.1. Combien de personnes travaillent au poste-frontière terrestre ?	

Questions au niveau du poste-frontière terrestre	Commentaires au niveau du poste-frontière terrestre
B. Services médicaux et de santé publique	
1.1.1.1. Le personnel est-il en nombre suffisant ? <i>Veuillez préciser.</i>	
1.1.2. Quels sont leurs horaires de travail ? Quel est leur nombre de journées de travail ?	
1.1.3. Le personnel de santé ou de santé publique est-il posté ici de manière permanente ou seulement de manière temporaire ?	
2. Veuillez décrire l'établissement médical de référence le plus proche : Où se trouve-t-il ? À combien de kilomètres l'établissement se trouve-t-il ? De quel type ou niveau d'établissement de santé s'agit-il ?	
2.1. Quel type de transport est-il disponible pour se rendre à l'établissement de référence ? Combien de temps faut-il pour y arriver (par type de transport) ?	
2.2. Comment la communication avec l'établissement médical de référence s'effectue-t-elle ? Est-il possible de les appeler ?	
2.3. Où se trouve l'établissement médical le plus proche (s'il diffère de l'établissement médical de référence) du poste-frontière terrestre ?	
2.4. L'établissement médical de référence ou l'établissement médical le plus proche répondent-ils aux voyageurs malades qui peuvent venir d'un pays voisin ou les admettent-ils ?	
3. Veuillez décrire l'établissement médical le plus proche de l'autre côté de la frontière, dans le pays voisin : Où se trouve-t-il ? À combien de kilomètres se trouve-t-il ? De quel type d'établissement de santé s'agit-il ?	
3.1. Des systèmes sont-ils en place pour communiquer avec l'établissement médical ? <i>Si oui, veuillez détailler.</i>	
3.2. Des systèmes sont-ils en place pour coordonner l'orientation et le transport vers l'établissement médical ? <i>Si oui, veuillez détailler.</i>	
3.2.1. Si oui, quel est le mode de transport utilisé ?	



Questions au niveau du poste-frontière terrestre	Commentaires au niveau du poste-frontière terrestre
C. Plans de réponse et formations	
1. Existe-t-il des procédures opérationnelles standardisées ou des plans décrivant la manière de se préparer et d'intervenir à des événements au poste-frontière terrestre ?	
1.1. Si oui, à quelle fréquence le personnel basé sur ce poste-frontière terrestre est-il formé sur les procédures opérationnelles standardisées ou les plans pour la préparation et la réponse à un événement ? À quelle date la dernière formation a-t-elle eu lieu ?	
1.2. Si oui, les procédures opérationnelles standardisées ou les plans incluent-ils des informations sur la manière de se préparer et de répondre, telles que la détection et la réponse à un voyageur malade ou la communication et la coordination transfrontalières ? <i>Si oui, demandez si vous pouvez avoir une copie ou si vous pouvez prendre une photo du document.</i>	
1.2. 1. Si oui, à quand remonte la dernière fois qu'une formation a eu lieu sur la manière de se préparer et de répondre à un événement de santé publique se produisant au poste-frontière terrestre ?	
1.2. 2. Veuillez décrire la procédure de réponse lorsqu'un voyageur malade est détecté.	
2. À quelle fréquence le personnel basé sur ce poste-frontière terrestre participe-t-il à des exercices (p. ex., exercices de table ou de simulation) pour la préparation et la réponse à des événements survenant au poste-frontière terrestre ? Quand le dernier exercice a-t-il été effectué ?	
2.1. Si des exercices ont été effectués, l'un d'entre eux incluait-il un événement de santé publique, tel que la détection et la réponse à un voyageur malade ou la communication et la coordination transfrontalières ? <i>Si oui, veuillez détailler.</i>	
2.1.1. Si oui, veuillez décrire brièvement la manière dont les événements de santé publique ont été incorporés dans l'exercice ou les exercices.	
D. Système de surveillance	
1. Des informations sur les voyageurs sont-elles recueillies aux postes-frontières terrestres ? Si oui, auprès de qui sont-elles recueillies et quels sont les types de renseignements recueillis ?	
2. Y a-t-il un ou plusieurs types d'évaluations de santé des voyageurs menés sur ce poste-frontière terrestre ? <i>Si oui, veuillez détailler.</i>	
2.1. Qui (quel type de professionnel) mène l'évaluation (p. ex., professionnels de la sécurité, de la santé) ?	
2.2. Le personnel au poste-frontière terrestre recherche-t-il d'éventuels signes et symptômes spécifiques de la maladie chez les voyageurs ? <i>Si oui, veuillez détailler.</i>	
2.3. Des informations supplémentaires (non déjà mentionnées) ont-elles été recueillies au cours de l'évaluation de santé (par exemple, carte de vaccination contre la fièvre jaune, antécédents de déplacement) ? <i>Si oui, veuillez détailler.</i>	
2.4. Quel est le délai habituel entre la détection d'un voyageur malade et la réalisation d'une évaluation de santé supplémentaire ?	

Questions au niveau du poste-frontière terrestre	Commentaires au niveau du poste-frontière terrestre
D. Système de surveillance	
2.5. Quel équipement, le cas échéant, est disponible au poste-frontière terrestre pour réaliser les évaluations de santé ?	
2.5.1. Quel type de personnel au poste-frontière terrestre est formé à l'utilisation de l'équipement ?	
2.5.2. Un équipement supplémentaire est-il nécessaire pour mener les évaluations de santé ?	
2.6. Existe-t-il une zone sur le site où les voyageurs malades peuvent être potentiellement isolés ?	
3. Quand un voyageur malade ou un autre événement de santé publique est détecté, qui en est informé ?	
3.1. Quels types d'informations sont inclus dans la notification ? Existe-t-il un modèle de rapport standard ?	
3.2. Quel est le délai habituel entre la détection d'un voyageur malade ou d'un autre événement de santé publique et la notification de l'événement ?	
3.3. Quels sont les types de communications (p. ex., appel téléphonique, message texte, e-mail, formulaires papier) utilisés pour signaler des événements de santé publique au poste-frontière terrestre au niveau du district ou de votre lieu de rapport désigné, p. ex., un établissement de santé spécifique ?	
3.3.1. Ces types de communications sont-ils toujours disponibles ? Si non, pour quelle raison ? <i>Si plusieurs types sont utilisés, veuillez décrire la disponibilité pour chaque type.</i>	
4. Le personnel au poste-frontière terrestre effectue-t-il le suivi des contacts de voyageurs malades ou des personnes potentiellement exposées à un voyageur malade, ou apporte-t-il son assistance dans ce domaine ?	
5. <i>(Question à poser uniquement si du personnel de santé ou de santé publique est présent pour la discussion)</i> Avez-vous une liste (ou connaissez-vous) les maladies prioritaires et à déclaration obligatoire pour votre région ou pays ? <i>Si oui, demandez à en voir un exemplaire (prenez une photo).</i>	
6. Y a-t-il un point focal dédié responsable de la coordination de la surveillance d'un événement de santé publique au poste-frontière terrestre et de la réponse à cela ?	
7. Le personnel au poste-frontière terrestre reçoit-il des informations sur les événements de santé publique impliquant une personne ayant des antécédents de voyage récents à travers le poste-frontière terrestre ? Ou à travers la frontière dans ce district ? <i>Insistez sur le fait que cette question ne porte pas sur des événements de santé publique en général, mais plutôt sur ceux impliquant une personne ayant des antécédents de déplacement.</i>	
8. À quelle fréquence les fonctionnaires frontaliers basés sur ce poste-frontière terrestre communiquent-ils avec le personnel de santé publique du district ou le rencontrent-ils ?	
9. Comment les informations concernant des événements de santé publique se produisant dans d'autres régions du pays ou à l'échelle internationale sont-elles partagées avec les fonctionnaires frontaliers au poste-frontière terrestre ?	
9.1. Quels sont les types de communications utilisés pour avertir les fonctionnaires frontaliers d'événements de santé publique survenus dans le district ou ailleurs dans le pays (p. ex., appel téléphonique, message texte, e-mail, formulaires papier) ?	

Questions au niveau du poste-frontière terrestre	Commentaires au niveau du poste-frontière terrestre
D. Système de surveillance	
10. À quelle fréquence les fonctionnaires frontaliers reçoivent-ils des informations sur la survenue d'une maladie au niveau du district ou ailleurs dans le pays ? <i>Par exemple, quotidiennement, hebdomadairement, mensuellement, ponctuellement.</i>	
11. Quelles autres ressources sont-elles nécessaires pour renforcer la capacité des fonctionnaires frontaliers à effectuer la surveillance et la réponse de santé publique ?	
E. Système de communication	
1. Existe-t-il une liste de points de contact au niveau du district pour le signalement et la réception de notification d'événements de santé publique ?	
1.1. Si oui, quels sont les agences ou membres du personnel (par exemple, titre, type de personnel) inclus sur la liste ?	
1.2. Si oui, à quelle fréquence la liste est-elle mise à jour ?	
F. Mobilisation sociale	
1. Un système pour communiquer des informations liées à la santé aux voyageurs est-il en place ? <i>Si oui, veuillez détailler.</i>	
2. Y a-t-il un système mis en place pour communiquer des informations relatives à la santé aux membres de la communauté le long de la frontière internationale ? <i>Si oui, veuillez détailler.</i>	
G. Partage d'informations binationales et régionales	
1. Y a-t-il un point focal transfrontalier désigné au niveau du district pour (<i>décrire la fonction du point focal</i>) ?	
1.1. Existe-t-il un point focal transfrontalier désigné dans le pays voisin ?	
2. Informez-vous les pays voisins des nouveaux cas de maladies prioritaires et à déclaration obligatoire survenant dans cette région ? Si oui, veuillez décrire le processus. <i>Posez des questions au sujet des systèmes informels et formels.</i>	
3. (<i>Question à poser uniquement si du personnel de santé ou de santé publique est présent durant la discussion</i>) Connaissez-vous les maladies prioritaires et à déclaration obligatoire pour le pays voisin ?	
4. À quelle fréquence les fonctionnaires frontaliers communiquent-ils ou se réunissent-ils avec le personnel de santé publique, y compris les points focaux transfrontaliers, dans les pays voisins ?	
5. Des formations ou exercices sur la coordination et la réponse à un événement de santé publique sont-ils effectués avec des homologues de l'autre côté de la frontière ? Si oui, à quand la dernière formation ou les derniers exercices effectués remontent-ils ? <i>Si oui, veuillez détailler.</i>	

Références

WHO. International Health Regulations (2005). 3rd ed. 2016. Geneva. World Health Organization.

<http://www.who.int/ihr/publications/9789241580496/en/>

WHO. Assessment tool for core capacity requirements at designated airports, ports and ground crossings. 2009.

Geneva. World Health Organization. http://www.who.int/ihr/ports_airports/PoE/en/

WHO. Coordinated public health surveillance between points of entry and national health surveillance systems:

Advising principles. 2014. Geneva. World Health Organization.

http://www.who.int/ihr/publications/WHO_HSE_GCR_LYO_2014.12/en/



Remerciements

L'équipe frontalière internationale souhaite remercier ses collègues qui ont piloté les diverses itérations du guide et fourni leurs commentaires tout au long du processus de développement.

Remarques



Lined area for notes.

Remarques

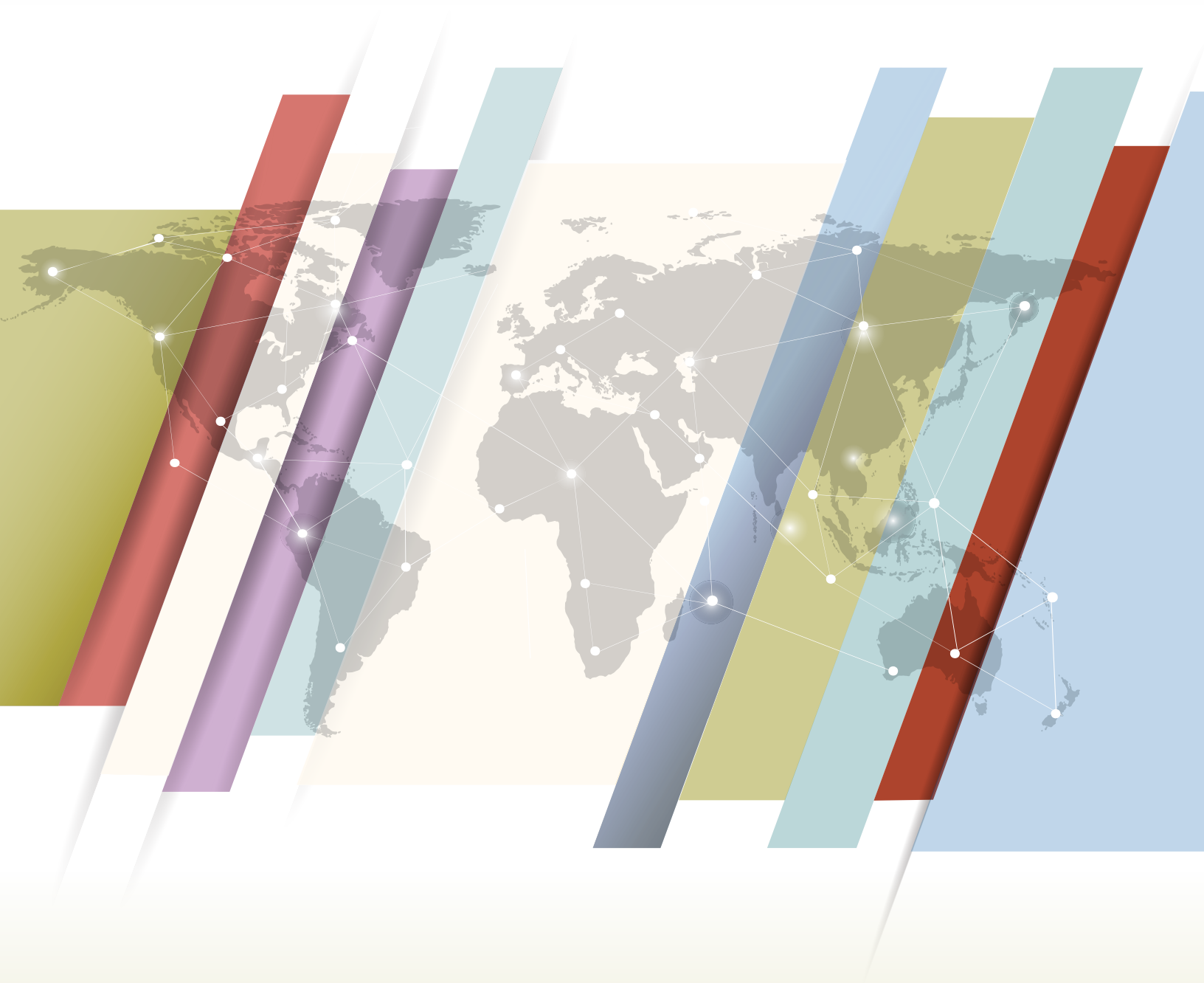


Lined area for notes.

Remarques







**U.S. Department of
Health and Human Services**
Centers for Disease
Control and Prevention

CS277510